



Direction générale
de la santé

Bâtiment administratif
de la Pontaise
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

Le Médecin cantonal

Lausanne, le 19 mai 2022

Canicule : Mesures à adopter par les visiteurs communautaires en matière d'hygiène, prévention et contrôle de l'infection

Matériel : masque chirurgical et solution hydro-alcoolique

Mesures spécifiques :

1. Le visiteur renoncera à la visite s'il présente de la fièvre ou des signes d'infection respiratoire (toux, mal de gorge, nez qui coule) ou de gastro-entérite (nausées, vomissements, diarrhées, douleur abdominale inexpliquée)
2. Le visiteur se désinfectera les mains avec la solution hydro-alcoolique au minimum avant et après la visite à domicile. La technique de désinfection des mains avec la solution hydro-alcoolique est disponible sur [le site de l'unité HPCi](#)
3. Le visiteur doit avoir à disposition un masque chirurgical. Le masque sera porté si la personne visitée a des signes d'infection respiratoire. La technique du port et de l'ablation du masque est disponible sur le [site de l'unité HPCi](#). Le masque est un dispositif à usage unique et de ce fait doit être éliminé après son retrait
4. Le visiteur ne portera pas de gants car le risque de contacts avec des liquides biologiques est nul. Un port de gants injustifié est dangereux car il peut être la source de transmissions de germes.

Dr Karim Boubaker
Médecin cantonal